

Eolien en mer : RETM s'étonne des annonces gouvernementales

Du 2 mai à Saint-Nazaire et du 15 mai à Fécamp

Les organisations de RESEAU ENERGIES TERRE & MER (RETM) s'interrogent sur les fondements économiques, financiers et industriels de la signature du marché pour 3 sous-stations électriques flottantes en mer et du choix de l'attributaire de l'appel d'offre AO5 de Groix-Belle-Ile en mer.

Elles ont demandé en avril 2024 au ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique un *moratoire contre le développement à marche forcée de l'éolien marin et terrestre*.

Commande anticipée de 3 sous-stations électriques flottantes en mer

Elles s'interrogent sur les raisons de la signature le 2 mai 2024 à Saint-Nazaire d'un marché pour 3 sous-stations électriques flottantes pour un montant de 4,5 milliards € avec 50% de part du marché hors d'Europe, alors que la France ne dispose pas d'une technologie prouvée d'éoliennes flottantes et n'a aucun projet éolien flottant signé à ce jour auquel serait raccordées ces sous-stations.

Attribution compliquée et risquée du projet A05 Groix-Belle-ile en mer

Après le retrait du 1^{er} attributaire pour l'appel d'offre AO5 d'un parc éolien flottant à Groix-Belle-Ile en Mer, l'annonce de la 2^{ème} attribution au Groupement Germano-belge Bay Ware r.e /Elicio est étonnante en raison de l'absence de références de ces 2 entreprises en éolien flottant en mer, de l'absence de référence de Bay Ware r.e en éolien en mer, de la faible expertise en éolien marin posé d'Elicio (partenaire minoritaire de 2 champs éoliens posés en Belgique) et de la surface financière de ces 2 entreprises.

Par ailleurs le niveau de prix garanti annoncé de 86,45€/MWh, inférieur à celui des dernières attributions de parcs éoliens terrestres, surprend en raison d'une technologie plus complexe et plus compliquée à mettre en œuvre et à opérer dans un milieu marin hostile (corrosion liée au vent, sel, soleil, eau...) et éloigné des côtes.

Enquête publique Parc éolien DUNKERQUE

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le parc éolien posé de Dunkerque, les membres de RESEAU ENERGIES TERRE & MER s'interrogent sur la cohérence des conditions économiques et financières de ce contrat avec un tarif retenu de 44 €/MWh, moins du tiers de ceux signés pour Saint-Nazaire, Fécamp et Saint-Brieuc, alors que les taux d'intérêt et les prix des matières premières ont depuis augmenté significativement.

« Face à des annonces niant la réalité industrielle et économique, plus motivées par de la communication politique sans prise en compte de l'intérêt général de la France, largement endettée, et des Français, surtaxés et surimposés, RETM appelle à une approche responsable et réfléchie.

Face au tout électrique des scénarios de RTE, RETM propose des moratoires sur les énergies renouvelables intermittentes (variables et non commandables) au profit d'alternatives viables et soutenables d'autoconsommation électrique et de chaleur renouvelable produite localement dans les territoires »

Contact : Nicolas BOUR etnef@etnef.fr 06 84 50 07 90